

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2019

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

19 DEC. 2019

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DU 249 DDCT Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18e, 19e et 20e).

M. Jaques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le contrat de Ville signé le 7 mai 2015 ;

Vu le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien signé le 3 avril 2017 ;

Vu le projet de délibération 2019 DU 249-DDCT en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention pluriannuelle de financement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18e, 19e et 20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle de financement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18e, 19e et 20e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO